

Des soldats tortionnaires

Claude Juin

Robert Laffont, février 2012

365 pages, 21 €

Claude Juin, né en 1935, a fait partie des presque deux millions de jeunes qui ont été appelés entre 1955 et 1962 durant la guerre d'Algérie. Soldat du contingent 55/2C, appelé en décembre 1955, il ne fut libéré qu'en janvier 1958. Il avait témoigné, « à chaud », dans un livre intitulé *Le Gâchis*, largement issu des carnets qu'il avait tenus sur place. Publié en 1960 sous le pseudonyme de Jacques Tissier, aux Editeurs français réunis, il fut aussitôt interdit. Son témoignage l'avait conduit à entrer en contact avec la LDH, dont il est devenu un militant, et à fréquenter Daniel Mayer, son président alors, dont il a écrit la première biographie, *Daniel Mayer (1909-1996) : l'homme qui aurait pu tout changer* (Romillat, 1998).

Il écrivait dans *Le Gâchis* : « Pour quoi mes copains, des gens ordinaires, ont-ils commis l'irréparable ? J'étais en Algérie avec des camarades avec qui j'avais partagé pendant près de dix-huit mois la banalité de la vie de casernement en Allemagne. En mai 1957, lorsque nous sommes arrivés dans le djebel, certains d'entre eux, qui furent immédiatement mêlés à des plus anciens qu'eux, ont plongé dans la violence extrême. Je ne les reconnaissais plus. Quels êtres humains étaient-ils devenus, soudainement ? » Depuis, cette question n'a cessé de le hanter. Et il s'est lancé dans une thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Michel Wieviorka, à l'École des hautes études en sciences sociales, qu'il a soutenue en 2011. Cette recherche l'avait amené à recueillir de nombreux entretiens d'anciens combattants et à consulter divers fonds d'archives, souvent inédits ; notamment l'enquête réalisée par le Groupe d'études et de rencontres des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (Gerojep), en novembre 1959, auprès d'an-



ciens soldats ayant servi en Algérie (appelés, rappelés ou maintenus), quelques semaines après leur retour, ainsi que les courriers rassemblés par des prêtres ou divers mouvements de jeunesse.

Des soldats poussés à « venger leurs morts »

C'est à partir de ce travail de plusieurs années que, avec l'aide de l'historienne Dalila Aït-el-Djoudi, spécialiste quant à elle des maquis de l'ALN, il a tiré ce livre. Un livre qui est à la fois une étude sur les appelés du contingent et la torture, et une réflexion sur ce qu'il peut advenir d'un individu lorsque les représentants de l'Etat lui laissent entendre qu'il peut transgresser les principes les plus élémentaires des droits de l'Homme. En particulier l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, publiée au *Journal officiel* de la République française, le 19 février 1949 : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels et dégradants. »

L'auteur tire parti de sa propre expérience, notamment de l'évolution emblématique de son copain Bernard, originaire du Loiret, gentil et correct pendant les dix-huit mois où ils ont partagé la chambrée en Allemagne, et qui se mit, en Algérie, à injurier et maltraiter quasi systématiquement les femmes comme les hommes, et commettre des violences gratuites contre les civils. Certains témoignages montrent bien que les soldats étaient rapidement confrontés à la peur et entraînés dans la logique de « venger leurs morts », qui les conduisait à perdre tous les repères : « Quand on défend sa peau, on ne se pose pas de questions. »

De plus, du moins jusqu'au discours du général de Gaulle du 16 septembre 1959, qui annonçait le recours à l'autodétermination, les soldats étaient conduits à se rendre complices d'actes criminels avec la justification de la sauvegarde de la civilisation occidentale et des intérêts supérieurs de la nation.

Sa conclusion est terrible : les tortures et les exécutions sommaires concernaient quelques volontaires, mais la majorité des jeunes soldats s'adonnaient aux humiliations, aux incendies d'habitations, aux vols et aux arrestations violentes. Des violences contre les civils qui ont incontestablement dépassé ce que, dans l'ensemble, les populations de France ont eu à subir de l'occupant allemand entre 1940 et 1944. Ceux qui dénonçaient cela au nom des droits de l'Homme étaient exposés à des sanctions, accusés de déshonorer le drapeau, d'être des traîtres à la nation. « L'Etat a fait croire aux jeunes soldats du contingent qu'ils allaient faire œuvre d'humanisme, en réalité ils combattirent les artisans de l'indépendance de l'Algérie. La plupart y ont cru car ils avaient été élevés dans la culture républicaine des droits de l'Homme. Ils ont été trompés. Ils se sont opposés, dans un bain de sang, à des soldats qui voulaient conquérir leur liberté. »

Gilles Manceron,
membre du comité
de rédaction d'H&L



Algérie : des « événements » à la guerre

Sylvie Thénault (dir.)

Le Cavalier bleu, mars 2012

208 pages, 18 €

Le thème de la guerre d'Algérie est particulièrement approprié, dans une collection vouée à la remise en cause des idées reçues. Il est opportunément traité ici par Sylvie Thénault, spécialiste de l'histoire de cette guerre et, plus largement, de celle de l'Algérie coloniale de 1830 à 1962. Après avoir commencé par réfuter l'idée qu'il n'y aurait eu, entre 1954 et 1962, en Algérie, que des « événements » ou des « opérations de maintien de l'ordre » et non une guerre, elle propose une dénomination pré-

cise à ce conflit: «*la guerre d'indépendance algérienne*», plutôt que l'expression courante en France de «*guerre d'Algérie*», ou celles de «*guerre de libération*» ou de «*révolution algérienne*», utilisées en Algérie.

Utile et forte est sa réfutation d'idées fausses, comme la nécessité et l'efficacité de la torture, ou celle selon laquelle «*les immigrés algériens étaient manipulés par le FLN*». Sur d'autres thèmes relatifs à l'histoire de ce conflit, elle formule davantage des mises au point nuancées, qu'elle ne se livre à la réfutation d'idées reçues. Ainsi, des chapitres intitulés «*Les intellectuels français soutenaient le FLN*», «*La guerre s'est exportée en métropole*», ou «*Le FLN a mis en place un Etat autoritaire*» correspondent davantage à des thèmes de réflexion, à des développements qui auraient pu être introduits par des titres en forme de questions, car ils conduisent davantage à formuler des explications et des nuances qu'à réfuter une idée fausse.

Quoi qu'il en soit, les explications sont précises et documentées, elles constituent un ensemble de clés qui aident à mieux comprendre un épisode de l'histoire récente à propos duquel, comme le conclut l'auteure, «*une commémoration susceptible de panser les plaies et de solder les comptes de ce passé*» reste difficile.

G. M.



La Police parisienne et les Algériens, 1944-1962

Emmanuel Blanchard

Nouveau Monde éditions,
septembre 2011
447 pages, 26 €

1946: la loi Lamine Gueye accorde la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer, Algérie comprise. Du coup, les «*indigènes nord-africains*», devenus Français Musulmans Algériens (FMA), ont la liberté de circulation. Commence alors la grande émigration vers la métropole. Celle-ci est souhaitée par les autorités d'Alger, pour relâcher la pression sociale. En revanche, la préfecture de police de Paris est très réticente envers l'arrivée de ceux qu'elle juge «*indésirables*» à tous égards.

Il faut alors «*encadrer l'émigration coloniale non désirée mais constituée de citoyens, sans user des instruments habituels de la police des étrangers*». C'est ce traitement particulier qu'étudie minutieusement Emmanuel Blanchard. Se fondant sur les archives de police, il examine le maintien puis la résurgence de pratiques discriminatoires envers une population jugée dangereuse pour l'ordre public, et encore plus avec la montée du nationalisme, pour conclure sur l'attitude policière du 17 octobre 1961.

La préfecture subit en 1945 la dissolution du Service d'assistance aux indigènes nord-africains, né en 1923, qui mêlait aide et contrôle social, fichage, et répression à travers sa Brigade nord-africaine. Elle déplore «*cette liberté inconsidérée accordée à des hommes frustes, illettrés primitifs*». Et de souligner aux gouvernants l'ampleur d'un «*problème nord-africain*», fait de pauvreté (la majorité des sans-abri révélés par l'abbé Pierre en 1954 sont Algériens), de maladies contagieuses, d'une criminalité préten due particulière.

S'y ajoute la répression du nationalisme. Au lendemain de la «*tuerie coloniale*» du 14 juillet 1953 (sept

tués par balles dans le cortège algérien, place de la Nation), sont recrées des unités spécifiques: la Brigade des agressions et violences (Bav - ce serait d'ailleurs l'origine du mot «*bavures*»), qui combat «*la pègre nocturne*» à coups de rafles et, bientôt, instaure un fichage spécifique pour identifier les «*terroristes*»; et, d'autre part, les Compagnies d'intervention (bientôt Compagnies de district), chargées du maintien de l'ordre envers les Algériens. Puis, en 1958, les Sections d'aide technique aux FMA (Sat), chargées de l'aide sociale et du renseignement, et, en 1960, la Force de police auxiliaire (FPA, vite qualifiée de «*harkis*»), vouée aux opérations de commando et aux interrogatoires poussés contre le FLN. Ajoutons-y un couvre-feu réservé aux Algériens en octobre 1958, puis en octobre 1961, mesure à l'origine du 17 octobre. Une véritable atmosphère de guerre règne alors, dix policiers parisiens ayant été tués par le FLN en septembre. Sans reprendre le récit de cette soirée qui est l'aboutissement de l'étude, l'auteur l'examine de l'intérieur de la préfecture. Sur tout, il cerne «*les conditions de possibilité*» d'un massacre colonial unique dans l'histoire de la France métropolitaine au XX^e siècle, mais comparable aux massacres commis dans les territoires coloniaux français ou anglais. Il note d'ailleurs qu'entre 1944 et 1958, sur sept préfets de police, cinq (dont Maurice Papon) avaient fait une part de leur carrière en Algérie ou au Maroc. Cette remarquable étude entre en résonance avec le débat sur les continuités postcoloniales, quoique l'auteur conclue prudemment sur ce point.

Alain Monchablon,
membre du comité
de rédaction d'*H&L*